

MODELE DE CANDIDATURE POUR LE COMITE DIRECTEUR

ELECTIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME le 14 septembre 2012

Selon l'article 12.I des Statuts de la Fédération adoptés le 14 juin 2010, le Comité Directeur est composé de 36 personnes dont un poste réservé à un médecin. Si le poste de médecin demeure vacant à l'issue de l'élection, celui-ci sera complété lors de l'assemblée générale la plus proche.

La représentation des femmes est garantie en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles. En l'absence de candidature féminine, le ou les postes seront laissé vacants et complétés lors de l'assemblée générale la plus proche.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

Nul ne peut être membre du Comité Directeur s'il n'est pas titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

(Remplir une déclaration sur l'honneur - modèle téléchargeable sur le site Internet de la FFM www.ffmoto.org)

- 1) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
 - 2) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
 - 3) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
 - 4) Les personnes subordonnées à la fédération par l'intermédiaire d'un contrat de travail de quelque nature qu'il soit.
- Si de telles relations existent au moment de leur élection, elles devront être résiliées par les intéressés dans les 4 mois qui la suivent, au plus tard.

Durant cette période de mise en conformité, les intéressés ne pourront pas siéger au Comité Directeur.

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : |...| Ville :

Licence n° : |...| Club : Dépt : |...|

Déclare être candidat au Comité Directeur :

En qualité de :

☐ Membre OU ☐ Médecin

Fait à le |...| |...| 2012

Signature :

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 14 août 2012 à minuit au siège de la Fédération, le cachet de la poste faisant foi.

INVESTITURE DE LA LIGUE (Facultatif)

Je, soussigné(e), en qualité de Président (e),

atteste que Monsieur / Madame a reçu l'investiture de la Ligue Motocycliste Régionale de pour se présenter à l'élection du Comité Directeur de la Fédération.

Date : |...| |...| 2012

Signature :

Cachet

MODELE DE CANDIDATURE POUR LES COMMISSIONS SPORTIVES

ELECTIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME le 14 septembre 2012

Extrait de l'article 6 du Règlement Intérieur de la Fédération adopté le 18 juin 2012.

Les candidats d'une Commission doivent être licenciés à la FFM pour la saison en cours.

Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule commission sportive.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

Les représentants des pilotes en activité sont désignés annuellement par les pilotes de la discipline.

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence n° : | | Club : Dépt : | . . |

Déclare être candidat pour occuper un poste au sein de la :

☐ Commission de Motocross (24 postes dont 1 représentant des pilotes)

☐ Commission Nationale de Vitesse (20 postes dont 1 représentant des pilotes et deux représentants du secteur professionnel)
En qualité de :

☐ Membre

☐ Représentant du secteur professionnel

☐ Commission de Trial (9 postes dont 1 représentant des pilotes)

☐ Commission d'Enduro et des Rallyes TT (13 postes dont 1 représentant des pilotes)

☐ Commission des Rallyes Routiers (7 postes dont 1 représentant des pilotes)

☐ Commission des Courses sur Piste (8 postes dont 1 représentant des pilotes)

☐ Commission de Moto Ball (7 postes dont 1 représentant des pilotes-joueurs)

☐ Commission Nationale de Tourisme (8 postes)

Fait à le | . . | . . | 2012

Signature :

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 14 août 2012 à minuit au siège de la Fédération, le cachet de la poste faisant foi.

INVESTITURE DE LA LIGUE (Facultatif)

Je, soussigné(e), en qualité de Président (e),
atteste que Monsieur / Madame a reçu l'investiture de la Ligue Motocycliste Régionale
de pour se présenter au sein de la Commission Nationale de

Date : | . . | . . | 2012

Signature :

Cachet

MODELE DE CANDIDATURE POUR LES COLLEGES

ELECTIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME le 14 septembre 2012

Extrait de l'article 7 du Règlement Intérieur de la Fédération adopté le 18 juin 2012.

Les candidats d'un Collège doivent être licenciés à la FFM pour la saison en cours.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour la désignation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

1-Collège Technique : (article 7.1 du Règlement Intérieur) : 15 postes

I Président membre du Comité Directeur.

14 commissaires techniques ayant le niveau OCT2

2-Collège de Contrôle des Comptes : (article 7-2 du Règlement Intérieur) : 4 postes

Il se compose de 4 membres n'appartenant pas au Comité Directeur.

3-Collège de Prospective :

(article 7-3 du Règlement Intérieur) : pas de limitation en nombre de postes.

4-Collège Quad :

(article 7.4 du règlement Intérieur) : 10 postes

I Président membre du Comité Directeur

I représentant des commissions Motocross, Courses sur Routes, Enduro et Rallyes Tout Terrain, Trial et Rallyes Routiers désigné par chaque commission

I commissaire technique désigné par le Collège Technique

3 membres désignés pour leurs compétences dans le domaine du Quad

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : I _ _ . _ _ . _ _ | Ville :

Licence n° : I _ _ . _ _ . _ _ | Club : Dépt : I _ _ |

Déclare être candidat au :

☐ Collège Technique

En qualité de :

- ☐ Commissaires techniques affectés au Motocross (4 postes)
- ☐ Commissaires techniques affectés aux Courses sur Route (4 postes)
- ☐ Commissaires techniques affectés à l'Enduro (2 postes)
- ☐ Commissaires techniques affectés au Trial (1 poste)
- ☐ Commissaires techniques affectés aux Rallyes Routiers (1 poste)
- ☐ Commissaires techniques affectés aux Courses sur Piste (1 poste)
- ☐ Commissaires techniques affectés au Motoball (1 poste)

☐ Collège de contrôle des comptes

☐ Collège de prospective

☐ Collège Quad

En qualité de :

- ☐ Représentant de commissions
 - ☐ Commission Motocross
 - ☐ Commission Courses sur Routes
 - ☐ Commission Enduro et Rallyes Tout Terrain
 - ☐ Commission Trial
 - ☐ Commission Rallyes Routiers
- ☐ Commissaire technique
- ☐ Membre ayant des compétences dans le domaine du Quad

Fait à le |__|_|__| 2012

Signature :

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de

INVESTITURE DE LA LIGUE (Facultatif)

Je, soussigné(e), en qualité de Président (e),
atteste que Monsieur / Madame a reçu l'investiture de la Ligue Motocycliste Régionale
de pour se présenter au sein du collège

Date : |__|_|__| 2012

Signature :

Cachet

Réception avant le 14 août 2012 à minuit au siège de la Fédération, le cachet de la poste faisant foi.

MODELE DE CANDIDATURE POUR LES COMITES

ELECTIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME le 14 septembre 2012

Extrait de l'article 8 du Règlement Intérieur de la Fédération adopté le 18 juin 2012.

Les membres d'un Comité ne sont pas obligatoirement détenteurs d'une licence auprès de la FFM à l'exception de son Président.

Le Comité Directeur désigne en son sein les présidents des Comités et désigne les membres des Comités.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération trente jours avant la date fixée pour la désignation. Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

1-Comité d'attribution du label " Ecole Française de Motocyclisme " (EFM) : (article 8.1 Règlement Intérieur)

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

Membres désignés par le Comité Directeur en fonction de leur compétence et de leur capacité d'expertise reconnues dans le champ d'action du Comité

2-Comité Transport et Sécurité Routière (CTSR) : (article 8.2 du Règlement Intérieur) :

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

Membres désignés en fonction de leur compétence dans le domaine

3-Comité des activités de découverte, d'initiation, de loisirs et d'éducation (CADILE) : (article 8.3 du Règlement Intérieur)

9 postes à pourvoir dont :

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

3 membres licenciés à la FFM

1 membre représentant des Ecoles Françaises de Motocyclisme

1 membre représentant les Moto Clubs éducatifs

3 membres titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme à l'article L.212-2 du Code du sport.

4-Comité Médical : (article 8.4 du Règlement Intérieur) :

12 postes à pourvoir dont :

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

Médecins diplômés et membres issus de professions paramédicales.

5-Comité de Chronométrage : (article 8.5 du Règlement Intérieur) :

Composition :

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

1 responsable de formation

1 représentant de chaque commission sportive concernée

1 représentant des chronométreurs

6- Comité de formation des dirigeants et des officiels : (article 8.6 du Règlement Intérieur) :

10 postes minimum dont :

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

6 Directeurs de Course ou Commissaires Sportifs proposés respectivement par les commissions Courses sur piste, Courses sur route, Enduro et Rallyes Tout Terrain, Motocross, Rallyes Routiers et Trial,

1 responsable de la formation des chronométreurs

1 arbitre de Moto Ball

1 responsable de la formation des commissaires techniques

Les autres membres sont choisis pour leur compétence dans la formation ou la connaissance de secteurs spécifiques du sport motocycliste.

7-Comité Motos classiques et historiques : (article 8.7 du Règlement Intérieur) :

8 postes à pourvoir dont :

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

7 membres représentant les disciplines suivantes : Motocross, Course sur circuits, Courses de côtes, Trial, Enduro et Rallyes Tout Terrain, Rallyes Routiers et Courses sur piste

8-Comité Environnement et Développement Durable (article 8.7 Règlement Intérieur)

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

Représentants d'organismes d'épreuve et de randonnées, des pratiquants de la moto verte

9-Comité " Courses sur sable " (article 8.8 Règlement Intérieur)

1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein

10 membres, dont 6 titulaires d'une qualification d'officiel

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence n° : (Facultative) | | Club : (Facultatif)Dépt : | . . . |

Déclare être candidat au :

☐ Comité EFM

☐ Comité Transport et Sécurité Routière

☐ Comité CADILE

En qualité de :

- ☐ Membre licencié à la FFM (3 postes à pourvoir)
- ☐ Représentant Ecole Française de Motocyclisme (1 poste à pourvoir)
- ☐ Représentant Moto clubs éducatifs (1 poste à pourvoir)
- ☐ Membre titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme à l'article L.212-I du Code du sport (3 postes à pourvoir)

☐ Comité Médical

☐ Comité de Chronométrage

En qualité de :

- ☐ Responsable de la Formation
- ☐ Représentant de chaque commission concernée
- ☐ Représentant des chronométrateurs

☐ Comité de formation des dirigeants et des officiels

En qualité de :

- ☐ Directeur de Course ou Commissaire Sportif proposé respectivement par les commissions Courses sur piste, Courses sur route, Enduro et Rallyes Tout Terrain, Motocross, Rallyes Routiers et Trial
- ☐ Responsable de la formation des chronométrateurs
- ☐ Arbitre de Moto Ball
- ☐ Responsable de la formation des commissaires techniques
- ☐ Membre choisi pour sa compétence dans la formation ou la connaissance de secteurs spécifiques du sport motocycliste

☐ Comité Motos Classiques et historiques

En qualité de :

- ☐ Représentant de la discipline Motocross
- ☐ Représentant de la discipline Courses sur Circuits
- ☐ Représentant de la discipline Courses de Côtes
- ☐ Représentant de la discipline Trial
- ☐ Représentant de la discipline Enduro
- ☐ Représentant de la discipline Rallyes
- ☐ Représentant de la discipline Courses sur Piste

☐ Comité Environnement

☐ Comité " Courses sur sable "

En qualité de :

☐ Membre

☐ Titulaire d'une qualification d'officiel

Fait à le |__|_|__| 2012

Signature :

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée avant le 14 août 2012 à minuit au siège de la Fédération, le cachet de la poste faisant foi.

INVESTITURE DE LA LIGUE (Facultatif)

Je, soussigné(e), en qualité de Président (e),
atteste que Monsieur / Madame a reçu l'investiture de la Ligue Motocycliste Régionale
de pour se présenter au :

- ☐ Comité d'attribution du label EFM
- ☐ Comité Transport et Sécurité Routière
- ☐ Comité des activités de découverte, d'initiation, de loisirs et d'éducation
- ☐ Comité Médical
- ☐ Comité de Chronométrage
- ☐ Comité de formation des dirigeants et des officiels
- ☐ Comité Moto Ancienne
- ☐ Comité Environnement
- ☐ Comité " Courses sur sable

Date : |__|_|__| 2012

Signature :

Cachet

MODELE DE CANDIDATURE POUR LES INSTANCES DISCIPLINAIRES

ELECTIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME le 14 septembre 2012

Extrait de l'article 3 du Code de Discipline et d'Arbitrage adopté par l'Assemblée Générale de la FFM le 18 juin 2012 :

Chacun de ces organes se compose de dix membres choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique, sportif et déontologique.

Les candidatures doivent être adressées à la fédération au moins trente jours avant la date des élections accompagnées du bulletin de casier judiciaire n°3 par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Les instances ne peuvent délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Fédération ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. Nul ne peut être membre de plus d'un de ces organes.

1-Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage : 10 postes

2-Cour d'Appel Nationale : 10 postes

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence n° : (Facultative) | | Club : (Facultatif)Dépt : | . . . |

Fait à le | . . . | 2012

Signature :

Déclare être candidat au :

☐ Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage

Déclare être candidat à la :

☐ Cour d'Appel Nationale

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, accompagnée du bulletin de casier judiciaire n°3, avant le 14 août 2012 à minuit au siège de la Fédération, le cachet de la poste faisant foi.

MODELE DE CANDIDATURE POUR LES INSTANCES DISCIPLINAIRES DOPAGE

ELECTIONS DE LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME le 14 septembre 2012

Extrait de l'article 6 du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage adopté par l'Assemblée Générale de la FFM le 20 juin 2011 :

Il est institué un organe disciplinaire de première instance et un organe disciplinaire d'appel

Chacun de ces organes se compose de 5 membres titulaires choisis en raison de leur compétence.

Le membre au moins appartient à une profession de santé;

Le membre au moins est choisi en raison de ses compétences juridiques ;

Le membre au plus peut appartenir aux instances dirigeantes de la fédération.

Ne peuvent être membres d'aucun organe disciplinaire dopage :

- Le Président de la Fédération,
- Le médecin siégeant au sein des instances dirigeantes de la fédération,
- Le médecin chargé au sein de la fédération de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale particulière prévue à l'article L.231-6 du code du sport,
- Le médecin chargé par la fédération du suivi médical de l'Equipe de France mentionnée à l'article L.131-17 du code du sport.

Les candidatures doivent être adressées au siège de la Fédération préalablement à la tenue de la réunion du Comité Directeur le 14 septembre 2012.

1-Commission de contrôle Anti-dopage : 5 membres

2-Commission d'Appel de Contrôle Anti-dopage : 5 membres

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : |...| Ville :

Licence n° : |...| Club : Dépt : |...|

Fait à le |...| |...| 2012

Signature :

Déclare être candidat à la :

☐ Commission de contrôle anti-dopage

En qualité de :

☐ Membre appartenant à une profession de santé (au moins 1 poste à pourvoir)

☐ Membre ayant des compétences juridiques (au moins 1 poste à pourvoir)

Déclare être candidat à la :

☐ Commission d'appel de contrôle anti-dopage

En qualité de :

☐ Membre appartenant à une profession de santé (au moins 1 poste à pourvoir)

☐ Membre ayant des compétences juridiques (au moins 1 poste à pourvoir)

Attention : pour être recevable, la candidature doit être reçue au siège de la Fédération préalablement à la tenue de la réunion du Comité Directeur le 14 septembre 2012.